



Dispositifs d'Aide d'Urgence pour les Réfugiés et Étudiants en Situation Précaire

Les étudiants en situation de grande précarité y compris les réfugiés ou demandeurs d'asile peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide d'urgence en France. Ces aides visent à les accompagner dans leurs démarches académiques, à améliorer leurs conditions de vie, et à leur offrir un soutien financier et psychologique.

1. Aides Ponctuelles du CROUS

Le CROUS propose une aide financière exceptionnelle pour les étudiants en grande difficulté, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile.

- **Aide d'urgence ponctuelle** : Accordée en cas de difficultés financières imprévues (perte de revenus, crise familiale, etc.).
- **Aide annuelle** : Accessible pour les étudiants qui ne remplissent pas les critères des bourses sur critères sociaux mais qui rencontrent des obstacles financiers graves.

Pour faire une demande :

- Rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr.
- Fournissez les justificatifs de votre situation (titre de séjour, attestation de demande d'asile, preuves des difficultés financières).

2. Allocation pour les Étudiants Réfugiés

Les réfugiés statutaires bénéficient des mêmes droits que les citoyens français, notamment en matière de bourses d'études.

- **Bourses sur critères sociaux (BCS)** : Les réfugiés peuvent demander une bourse classique via le CROUS. Leur statut leur permet d'accéder directement à ces aides sans conditions de durée de résidence.

- **Logement étudiant prioritaire** : Les réfugiés peuvent être prioritaires pour obtenir une chambre en résidence universitaire.

3. Programme "PAUSE" pour les Chercheurs Réfugiés

Ce programme, mis en place par le Collège de France, s'adresse principalement aux chercheurs réfugiés mais peut également bénéficier aux étudiants en fin de cycle universitaire.

- Il offre un soutien financier pour poursuivre leurs études ou recherches en France.
- Plus d'informations disponibles sur programmepause.fr.

4. Aides Spécifiques des Universités

De nombreuses universités en France mettent en place des dispositifs pour soutenir les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile.

- **Exonération des frais d'inscription** : Certaines universités exonèrent les étudiants réfugiés des frais de scolarité.
- **Bourses internes** : Des aides sont parfois octroyées directement par les établissements pour soutenir leurs étudiants les plus précaires.
- **Cours de langue française gratuits** : Pour faciliter leur intégration, des cours de français langue étrangère (FLE) sont proposés.

Pour en bénéficier : contactez le service social ou international de votre université.

5. Aide Alimentaire et Logement

En cas de grande précarité, des aides alimentaires ou d'hébergement peuvent être sollicitées :

- **Banques alimentaires étudiantes** : Le CROUS et plusieurs associations proposent des distributions de colis alimentaires gratuits.
- **Hébergement d'urgence** : Des places en foyer ou en logement temporaire peuvent être attribuées par les services sociaux.

Comment Accéder à Ces Aides ?

1. **Prenez contact avec le service social de votre université ou du CROUS** : Les assistants sociaux pourront vous guider dans vos démarches.
2. **Renseignez-vous auprès des associations locales** : Elles offrent un soutien complémentaire et une aide personnalisée.
3. **Préparez vos documents** : Attestation de statut (réfugié, demandeur d'asile, etc.), certificat de scolarité, relevés de situation financière.

Ces dispositifs sont là pour garantir que chaque étudiant, quelle que soit sa situation, puisse poursuivre ses études dans des conditions dignes et sereines.